EC Aimée-Stitelmann

Projet « trash »

Le projet

Ce projet repose sur la collaboration entre des élèves et des enseignants de plusieurs écoles professionnelles, à savoir l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann, le Centre de Formation Professionnelle Arts appliqués et le Centre de Formation Professionnelle Construction[1].

L'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann occupe un bâtiment récent, puisqu'il a été inauguré en septembre 2008. Plus de mille élèves y étudient. Rapidement, ces derniers ont constaté que les abords de l'école, et plus particulièrement les zones à proximité des entrées du bâtiment, étaient jonchés de mégots de cigarettes et autres détritus, tels que chewing-gums. Certains délégués de classe (la structure participative de l'EC Aimée-Stitelmann, le PAVE est présentée à la fin du document présent) ont créé une commission « trash » afin d'élaborer une stratégie pour remédier à ce problème.

Il ressort de leurs observations et d'un sondage qu'ils ont mené que les poubelles et cendriers présents sur le site ne sont absolument pas adaptés aux besoins, puisqu'ils s'avèrent être trop petits, peu attrayants et en nombre insuffisant. Des débuts de « feux »ont même été constatés.

Ils ont donc eu l'idée de créer des cendriers adaptés aux usages de leurs camarades.
Les membres de la commission trash ont sollicité un enseignant de la filière graphisme design objets industriels du CFP Arts appliqués, M. Claude Brulhart, afin de mettre sur pied une collaboration qui aboutirait à la création de cendriers. Les élèves de M. Brulhart concevront des modèles répondant à un cahier des charges.

Par la suite, la réalisation du projet qui sera retenu nécessitera de faire appel à d'autres compétences. C'est pourquoi est née l'idée d'associer le CFP construction, en particulier les constructeurs métalliques pour qu'ils fabriquent le projet lauréat. Il reste encore à contacter les responsables de cette formation.

Toutefois, l'objet n'est pas tout. Pour qu'un public adhère à un changement, il faut qu'il en perçoive le sens et qu'il soit impliqué. Les élèves de l'EC Aimée-Stitelmann ont déjà été sensibilisés par leurs délégués de classe et par le sondage auquel ils ont participé. Et nous sommes convaincus que ce partenariat entre élèves d'écoles professionnelles créera une dynamique positive et valorisera la démarche. Les futurs utilisateurs des cendriers, au fait du processus qui aura mené à leur installation, devraient être plus enclins à les utiliser et à les respecter.

Les délégués ont également voté la mise en place d'un couloir d'accès à l'école exempt de fumée (zone non-fumeurs).

Le but est donc de montrer qu'en privilégiant l'action à la passivité, le collectif sur l'individualisme, on améliore le vivre-ensemble.

[1] Cette dernière école n'a pas encore été contactée.

Objectifs :

- valoriser les filières professionnelles ;
- développer des synergies entre les établissements ;
- expérimenter des formes d'échange par des actions concrètes ;
- impliquer tout un chacun afin de maintenir les lieux de vie propres ;
- développer une participation démocratique à la construction d'un projet ;
- améliorer le vivre-ensemble.

Valeurs défendues

Collaboration/coopération, échanges de compétences et savoir-faire, respect de l'environnement et des autres, responsabilité, implication.

Cahier des charges pour les élèves des arts appliqués

Les membres de la commission « trash » ont défini certains critères qui garantiraient, selon eux, un usage optimal des cendriers.

Les cendriers devraient :

- être faciles d'entretien ;
- être robustes ;
- être d'un diamètre important, permettant de jeter les mégots d'une certaine distance ;
- éviter les départs de feux et les dégagements de fumée ;
- être incitatifs, et si possible ludiques et/ou colorés.

Le site devrait être équipé de sept à huit exemplaires, correspondant aux lieux fréquentés par les fumeurs, à savoir :

- trois aux abords de l'entrée principale ;
- un vers l'entrée latérale ;
- un vers les tables de ping-pong ;
- un à l'angle aula/route de base ;
- un à l'entrée de la cafétéria ;
- éventuellement un dans le parking deux-roues.

Il y a deux possibilités : soit un modèle unique sera reproduit plusieurs fois, soit une idée sera déclinée en sept ou huit variantes.

Il faudra garder en tête que ce mobilier devra être réalisable à moindre coût, en principe par les apprentis constructeurs métalliques.

Processus

A la rentrée 2012, une délégation d'élèves de l'EC Aimée-Stitelmann rencontrera la classe chargée de créer les projets de cendriers afin de présenter leur démarche et leurs attentes.

Quelques semaines plus tard, les projets seront soumis à un « jury » composé de représentants des élèves des deux (ou trois) écoles, des enseignants des deux (ou trois) écoles et de membres des directions respectives, ainsi que d'un représentant des personnes chargées de l'entretien sur le site de l'EC Aimée-Stitelmann. Deux ou trois projets seront retenus.

Une exposition sera organisée dans le hall principal de l'EC Aimée-Stitelmann, présentant tous les projets. Une rencontre sera organisée entre les élèves designers, les apprentis constructeurs métalliques et les apprentis employés de commerce afin de présenter la démarche et les projets sélectionnés.

Pour impliquer au maximum les futurs usagers, un vote aura lieu dans toutes les classes afin de départager les finalistes.

Au printemps 2013, sous réserve de leur accord, le CFP construction réalisera les objets, qui seront à leur tour exposés dans le hall principal afin que chacun prenne conscience qu'ils seront le fruit d'une démarche participative et d'une coopération entre institutions. Enfin ils seront posés avant la fin de l'année scolaire.

Budget

Il est difficile de chiffrer à l'heure actuelle le coût unitaire des cendriers. Cela dépendra du projet retenu, de l'accord du CFP Construction et des modalités à définir. L'installation des cendriers peut également occasionner un coût.
A ce stade, une contribution de l'EC Aimée-Stitelmann n'est pas encore acquise.

En projetant qu'un cendrier coûterait approximativement 400.- pièce, le budget s'élèverait à 3200.-.

Ainsi il nous semble raisonnable de vous demander une contribution de 2000.-, le solde pouvant être financé soit par l'école, soit par la commune, soit par de l'auto-financement de la part des élèves.

Le PAVE

Depuis 2004 à l'École de Commerce Aimée-Stitelmann une structure permet aux élèves de participer activement à la vie de l'école. Le « PAVE » implique tous les partenaires de l'établissement, soit les élèves, les enseignants, le personnel administratif et technique et la direction.

L'élève est préparé « à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays en affermissant son sens des responsabilités, sa faculté de discernement et son indépendance de jugement ». Le « PAVE » tend à favoriser la responsabilisation des élèves dans leur parcours scolaire et les aide à développer une culture de la concertation et de la participation.

Les objectifs du « PAVE » sont de :

- Promouvoir explicitement les valeurs démocratiques
- Améliorer le vivre et travailler ensemble
- Favoriser la construction des individus dans le groupe-classe et dans l'école

Afin de permettre à chacun de s'impliquer dans la vie de l'établissement, le « PAVE » s'articule sur trois niveaux de concertation :

- L'Assemblée de Classe (AC)
- L'Assemblée des Délégués (AD)
- Le Conseil d'École (CE)

L'Assemblée de Classe (AC)

L'AC se tient régulièrement dans un certain nombre de classes de l'établissement. Encadrée par le maître de classe et dirigée par un président, elle concerne, en priorité, les élèves de la classe et traite des sujets propres à celle-ci.

L'Assemblée des Délégués (AD)

L'AD est un lieu de débat, une force de proposition et d'argumentation. Elle a lieu environ toutes les 5 semaines, sur le temps scolaire. L'AD réunit les délégués de classe qui débattent des problèmes ou projets liés directement à l'établissement (animation, environnement et conditions de travail, comportement, liens avec le quartier, liens école et monde professionnel).

Le Conseil d'École (CE)

Le CE est un lieu d'échanges entre les différents partenaires de l'établissement. Il s'intercale entre les AD et se tient environ 2 fois par année, sur le temps scolaire. Le CE concerne l'ensemble des intervenants (les délégués, les enseignants, les membres des services administratifs et techniques, la direction) et parle des problèmes et des projets liés à l'école.

Les délégués

Le « PAVE » organise, dès la rentrée, une élection des délégués de classe. Chaque classe élit un délégué et un remplaçant. Afin de leur apprendre à s'adresser à la classe, à reformuler et transmettre une demande, à écouter et suivre un débat, une formation des délégués est prévue en début d'année. Les délégués ont le soutien et la confiance de leurs camarades et de leurs maîtres. Ils sont écoutés et pris au sérieux.
Par ailleurs, cette fonction est reconnue au terme de l'année scolaire par une attestation officielle, remise à celles et à ceux qui ont suivi la formation et qui se sont impliqués de manière régulière et constructive.